



Code Éthique
Groupe CTLpack



Index

1. INTRODUCTION	3
2. QUI SOMMES-NOUS ?	5
3. POLITIQUE	6
4. CHAMP D'APPLICATION	7
5. LIGNES DE CONDUITE	9
5.1. DROITS FONDAMENTAUX	10
5.2. RESPECT DES PERSONNES	10
5.3. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES	11
5.4. ÉGALITE DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION	11
5.5. SANTE ET SECURITE	12
5.6. PROTECTION ET SOIN DE LA MARQUE, DE L'IMAGE ET DE LA REPUTATION DE L'ENTREPRISE	13
5.7. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	13
5.8. CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUES	14
5.9. ORDRE ET PROPRETE AU TRAVAIL	14
5.10. BREVETS ET DROITS D'AUTEUR	14
5.11. BLANCHIMENT D'ARGENT ET IRREGULARITES DE PAIEMENT	15
5.12. CORRUPTION, CADEAUX ET MARQUES D'HOSPITALITE	15
5.13. UTILISATION DES ACTIFS DE L'ENTREPRISE	16
5.14. CONFLIT D'INTERETS	16
5.15. RELATIONS AVEC LA CLIENTELE	16
5.16. RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS	17
5.17. RESPECT DU CODE ÉTHIQUE	18
5.18. VALIDITE	19

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	3 de 20

1. Introduction

Le Groupe CTLpack s'engage à faire preuve d'intégrité et d'honnêteté envers toutes les parties prenantes de notre environnement, tant envers nos employés, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires, afin que notre Code Éthique soit l'inspiration qui nous apprend à agir dans toutes les situations de la vie de l'entreprise.

À travers ce document, nous présenterons notre guide de conduite en tant qu'entreprise, afin que le groupe CTLpack soit facilement reconnaissable par nos parties prenantes en tant qu'entité ayant un esprit de comportement juste et honnête.

Dans ce contexte, encourager les personnes qui travaillent dans et avec notre entreprise à faire de ce Code Éthique un guide de conduite qui nous inspire dans les décisions et les comportements que nous allons développer dans les aspects de notre vie professionnelle.

Le Groupe CTLpack exprime sa volonté et son intérêt à continuer à travailler et à promouvoir les politiques et les actions de responsabilité sociale des entreprises, en collaborant avec nos parties prenantes dans le but de continuer à progresser et à contribuer dans la mesure de nos capacités à la diffusion et à la mise en œuvre des principes de la Déclaration des Nations Unies et des Objectifs de Développement Durable.

- **Droits de l'homme:** Nous soutenons et respectons la protection des droits de l'homme et nous ne sommes pas complices de leur violation.
- **Normes du travail:** Nous soutenons la liberté d'association et de négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou contraint, l'éradication du travail des enfants et l'abolition des pratiques discriminatoires.
- **Environnement:** Nous maintenons une approche préventive qui favorise l'environnement, nous encourageons les initiatives qui promeuvent une plus grande responsabilité environnementale et nous favorisons le développement et la diffusion de technologies durables.
- **Lutte contre la corruption** Lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	4 de 20

Nous mesurons nos progrès en matière de RSE afin de répondre aux demandes des marchés et aux demandes en termes de bonnes pratiques pour les défis marqués par les ODD dans lesquels CTLpack impacte les 15 ODD suivants.

1 PAS DE PAUVRETÉ 	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 
15 VIE TERRESTRE 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 			



<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/41671#cop>

Sur la base de ces engagements, le groupe CTLpack a défini et mis en œuvre en 2011 un Code Éthique d'entreprise qui nous a aidés au cours de cette décennie à prendre des décisions éthiques conformes aux principes susmentionnés.

Ce Code Éthique a été mis à jour et révisé en 2019, l'adaptant à une plus grande participation de la représentation des travailleurs/euses.

Ce renouvellement du Code Éthique démontre notre engagement continu à continuer d'améliorer certains aspects de la RSE. Dans cette dernière phase, nous nous sommes concentrés sur le bien-être des personnes, la protection des données de nos parties prenantes pour faire face à un avenir durable pour l'entreprise.

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	5 de 20

2. Qui sommes-nous ?

Le Groupe CTLpack, depuis sa fondation en 1964, se caractérise comme une entreprise soucieuse de la promotion et du développement des valeurs humaines. À ces valeurs, il y a également eu une impulsion pour le développement professionnel des personnes qui, de manière stable dans leur épanouissement quotidien, ont pu atteindre des niveaux élevés de bon travail dans le monde de l'emballage auquel nous nous consacrons.

Le groupe CTLpack conçoit, développe, produit et commercialise des récipients tubulaires souples en plastique et métalloplastique, des bouchons et des composants pour ces emballages.

Nous développons nos activités dans plusieurs pays tels que, par exemple, la France, l'Espagne, les USA, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Irlande du Nord, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, le Portugal, le Pérou... Par conséquent, nous nous considérons également comme de petits porteurs de ces valeurs dans ces pays.



Aujourd'hui, le défi de notre entreprise est de maintenir les forces du passé, en supposant que nous devons augmenter notre domaine d'activité en Europe pour atteindre plus de clients sans perdre la sensibilité nécessaire pour les servir de manière personnalisée dans le cadre des exigences de notre Code Éthique.

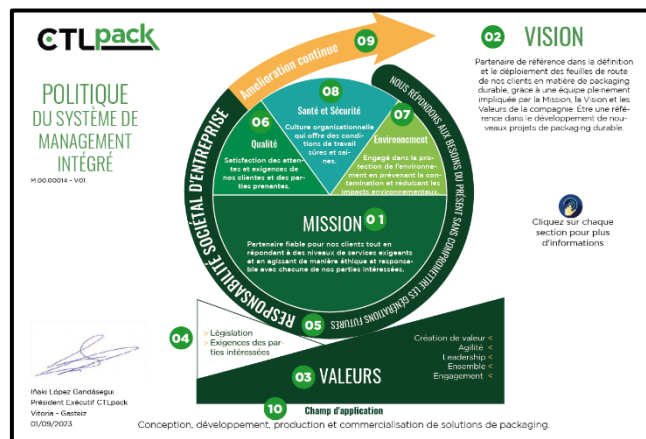


<https://www.ctlpack.com/>

3. Politique

Le Code Éthique du Groupe CTLpack a pour ferme objectif d'établir les lignes directrices, les valeurs et les principes par lesquels le comportement des personnes de l'organisation doit être gouverné, en ce qui concerne les relations de l'entreprise avec les parties prenantes, à la fois en ce qui concerne l'activité de travail de l'entreprise avec ses employés, ainsi que ses relations avec les clients, les fournisseurs et les collaborateurs externes, les actionnaires, les institutions publiques et privées et la société en général.

Ce Code d'Éthique s'appuie sur la définition d'une Politique intégrant la Mission, la Vision, les Valeurs et les Principes définis par le Groupe CTLpack, et constitue un guide d'action pour assurer un comportement adapté aux attentes de nos parties prenantes en matière de responsabilité éthique, sociale et environnementale.



<https://www.ctlpack.com/calidad/responsabilidad-social-de-empresa/>

Le projet du groupe CTLpack s'inscrit dans la **mission** suivante :

- Partenaire fiable pour nos clients tout au long du processus, dès la définition de la solution de packaging tubes la plus adaptée à ses besoins fonctionnels et de développement durable, jusqu'à la livraison, tout en répondant à des niveaux de services exigeants et en agissant de manière éthique et responsable avec chacune de nos parties intéressées.

De même, CTLpack construit son avenir avec la **vision** suivante :

- Partenaire de référence dans la définition et le déploiement des feuilles de route de nos clients en matière de packaging durable, grâce à une équipe pleinement impliquée par la Mission, la Vision et les Valeurs de la compagnie.
- Être une référence dans le développement de nouveaux projets de packaging durable.

Dans le groupe CTLpack, les **valeurs** qui définissent notre façon d'agir sont les fondements sur lesquels repose toute notre politique.

Impliquer et intégrer les gens dans ces valeurs, nous semble un facteur clé.



Création de valeur

Efficacité des opérations pour que toute l'entreprise travaille de manière à ce que la valeur maximale atteigne l'actionnaire.



Agilité

Capacité à fournir un excellent service à la clientèle; ce qui implique d'avoir la capacité de vous écouter, de connaître vos besoins et de les satisfaire avec excellence.



Leadership

Capacité de diriger, guider, aligner, inspirer et diriger les gens.



Une équipe

Réalisation d'une équipe alignée et cohésive dans laquelle toutes les parties s'efforcent d'atteindre un objectif commun.



Engagement

Lien de loyauté du travailleur par lequel il acquiert la responsabilité des objectifs de chacun et avec les objectifs de l'entreprise.

4. Champ d'application

Toutes les personnes appartenant au Groupe CTLpack s'engagent à respecter dans toutes leurs activités les droits fondamentaux des personnes et les libertés publiques reconnus par les accords nationaux et internationaux, établissant l'obligation de mener toutes leurs activités dans le plein respect de la dignité humaine.

Le présent Code Éthique s'adresse au Directeur Général, aux membres de l'équipe de direction et en général à tous les membres du personnel du Groupe CTLpack, quel que soit le poste qu'ils occupent ou le lieu dans lequel ils exercent leur travail. D'autre part, le Groupe CTLpack promouvra et encouragera auprès de ses fournisseurs et des entreprises collaboratrices l'adoption de directives de comportement conformes à celles définies dans le présent Code Éthique. La Direction du Groupe CTLpack utilisera tous les moyens à sa disposition pour diffuser la Mission, la Vision, les Valeurs et les Principes de l'entreprise et faire respecter les directives contenues dans le présent Code Éthique.

Les critères de conduite contenus dans le présent Code de déontologie n'ont pas pour but de réglementer chacun des comportements possibles, mais d'établir des lignes directrices de conduite qui les guident dans leur manière d'agir dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Tous les employés du Groupe CTLpack peuvent consulter leur supérieur hiérarchique ou le Comité d'application et de suivi du Code Éthique, en cas de doute sur l'interprétation des directives de conduite qui sont collectées.

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	8 de 20

Les **Principes d'Action** du Groupe CTLpack ont été définis pour chacune de ses parties prenantes afin de répondre à leurs attentes et formaliser les engagements que l'entreprise a avec chacune d'entre elles.

Par conséquent, le contenu de ce code éthique et ses procédures sont obligatoires pour toutes les personnes de l'entreprise. De même, il doit servir de guide pour le comportement des clients, des fournisseurs, des collaborateurs externes, ainsi que de guide pour l'entreprise elle-même à l'égard d'eux et des actionnaires, des institutions publiques et privées et de la société en général.

Pour assurer la conformité, résoudre les incidents ou les doutes quant à son interprétation et adopter les mesures appropriées pour une meilleure conformité, le Comité pour l'application et le suivi du Code de déontologie est situé. La mission de ce comité est de promouvoir la diffusion et l'application des principes éthiques dans toutes les activités menées par l'organisation. Le Comité de Mise en œuvre et de Suivi est composé de la Direction Générale, des services RH et SIG de chaque entreprise du Groupe CTLpack et d'un représentant des travailleurs.

Les canaux de consultation et d'information sur tout ce qui concerne ce Code Éthique sont :

- En personne, à l'un des membres du Comité Éthique ou avec le formulaire « Plainte – Code Éthique » et il est déposé dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.
- De manière anonyme : au moyen du formulaire « Réclamation – Code de déontologie » et de son dépôt dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.



<https://www.ctlpack.com/calidad/responsabilidad-social-de-empresa/>

5. Lignes de conduite

Le Code Éthique définit des lignes directrices spécifiques pour l'action dans les domaines de contenu suivants:

1. Droits fondamentaux
2. Respect des personnes
3. Confidentialité et protection des données
4. Égalité des chances et non-discrimination
5. Santé et sécurité
6. Protection et soin de la marque, de l'image et de la réputation de l'entreprise
7. Respect de l'environnement
8. Consommation d'alcool et de drogues
9. Ordre et propreté au travail
10. Brevets et droits d'auteur
11. Blanchiment d'argent et irrégularités de paiement
12. Pots-de-vin, cadeaux et marques d'hospitalité
13. Utilisation des actifs de l'entreprise
14. Conflit d'intérêts
15. Relations avec la clientèle
16. Relations avec les fournisseurs
17. Respect du Code de déontologie
18. Validité

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	10 de 20

5.1. Droits fondamentaux

Toutes les personnes appartenant au Groupe CTLpack s'engagent à respecter dans toutes leurs activités les droits fondamentaux des personnes et les libertés publiques reconnus par les accords nationaux et internationaux, établissant l'obligation de mener toutes leurs activités dans le plein respect de la dignité humaine. Les croyances ou idées personnelles faisant référence à des affinités religieuses, politiques, sportives, sexuelles, etc., doivent être encadrées dans le respect de la vie privée de chaque personne.

Le Groupe CTLpack n'emploiera pas de personnes de moins de 18 ans. Elle respecte également la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ainsi que l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou forcé.

Tous les employés du groupe CTLpack doivent éviter toute conduite qui, même sans violer la loi, peut nuire à la réputation de l'entreprise devant la communauté, le gouvernement du pays ou d'autres organismes, et affecter négativement ses intérêts.

Tous les employés doivent connaître les lois qui affectent leur travail, en demandant, le cas échéant, des informations exactes par l'intermédiaire de leur supérieur ou des instances correspondantes. Aucun employé ne collaborera sciemment avec des tiers en violation d'une loi, ni ne participera à aucune action qui compromettrait le respect du principe de légalité ou qui pourrait nuire à la réputation de l'entreprise. En cas de situation de doute ou de constatation de cas de non-respect de la loi, des droits de l'homme ou des valeurs éthiques, les salariés doivent en informer l'entreprise par l'intermédiaire de leur supérieur hiérarchique ou du comité d'application et de suivi du Code de déontologie.

De même, il exigera des fournisseurs et des sociétés externes avec lesquelles il entretient des relations commerciales qu'ils respectent ces principes, et établira cette exigence comme un autre critère pour sa sélection et pour le maintien des relations commerciales.

5.2. Respect des personnes

Le Groupe CTLpack rejette toute manifestation de harcèlement physique, psychologique, sexuel, moral ou d'abus d'autorité, ainsi que tout autre comportement pouvant générer un environnement intimidant ou offensant avec les droits des personnes. Les employés de l'entreprise doivent être traités avec respect en favorisant des relations cordiales et un environnement de travail agréable, sain et sécuritaire. Tous les employés ont l'obligation de traiter leurs collègues, supérieurs et subordonnés de façon juste et respectueuse.

De même, les relations entre les employés et celles des entreprises ou entités collaboratrices externes seront basées sur le respect professionnel et la collaboration mutuelle. Le groupe CTLpack considère que le développement intégral de la personne est important, il facilitera donc l'équilibre nécessaire entre la vie professionnelle et personnelle.

En vertu de ce code Éthique, la direction s'engage à enquêter sur toutes les plaintes de harcèlement, pour lesquelles une procédure est établie pour la résolution de ces conflits. Cette procédure garantit l'objectivité, le droit à la vie privée et la confidentialité des sujets abordés et des personnes impliquées.

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	11 de 20

Toute personne a le droit d'invoquer ces procédures avec la garantie qu'elle ne fera pas l'objet d'intimidation, de traitements injustes, discriminatoires ou défavorables. Cette protection s'étend à toutes les personnes qui y participent. De même, toute personne a droit à la présomption d'innocence, à son droit à l'honneur et à son image, de sorte que les fausses dénonciations ne seront pas tolérées.

Les comportements constitutifs de harcèlement sont considérés comme un délit très grave, de sorte que tout comportement à cet égard sera sanctionné, en fonction de la gravité des faits, par une suspension de l'emploi et du salaire et même par un licenciement disciplinaire.

5.3. Confidentialité et protection des données

Au sein du Groupe CTLpack, nous promouvons clairement le respect de la vie privée et de la sécurité des données personnelles que nous traitons, afin de nous conformer à la réglementation en la matière et de générer la confiance dans tous ceux dont nous traitons les informations personnelles (travailleurs, clients, fournisseurs, utilisateurs de notre site Web ...).

Le Groupe CTLpack s'engage à gérer les données personnelles de manière honnête et licite, loyale et transparente vis-à-vis de ses parties prenantes. Les données personnelles ne seront traitées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été collectées et non à d'autres fins.

Par défaut, nous ne traiterons que les données minimales nécessaires aux fins pour lesquelles elles sont collectées, tant en termes de quantité, d'étendue du traitement que d'accessibilité, en limitant la période de conservation, afin qu'elles ne soient pas conservées plus longtemps que nécessaire en fonction des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, elles seront traitées de manière confidentielle et seront protégées par des mesures organisationnelles et techniques appropriées. Tout notre personnel a souscrit à des politiques de confidentialité et de sécurité à cet égard et a reçu une formation à ce sujet.

Nous avons nommé un comité de confidentialité composé de personnes des domaines des ressources humaines, de l'informatique et de la communication, ainsi qu'un délégué externe à la protection des données. Pour toute question concernant la protection des données, vous pouvez contacter l'un d'entre eux.

5.4. Égalité des chances et non-discrimination

Un principe de base pour le groupe CTLpack est que le principe de l'égalité de traitement et des chances au travail est respecté à toutes fins et dans tous les domaines. Nous nous engageons à lutter contre la discrimination sous toutes ses formes, directe ou indirecte, n'admettant donc pas de discrimination fondée sur le sexe, l'état matrimonial, l'âge dans les limites fixées par le système juridique, la race, la condition sociale, les idées religieuses ou politiques, l'appartenance ou non à un syndicat, etc.

L'entreprise s'engage pour le développement professionnel et personnel de ses employés, garantissant l'égalité des chances, à travers ses politiques de performance.

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	12 de 20

Nous assumons une politique d'embauche où les valeurs de soutien aux personnes handicapées, de diversité et d'égalité sont favorisées.

La sélection et la promotion des employés sont basées sur l'exercice des fonctions professionnelles et sur les critères de mérite et de capacité définis par l'entreprise pour chacun des emplois.

Le Groupe CTLpack favorisera la participation active de tous les employés aux plans de formation conçus pour chaque niveau professionnel, afin de favoriser leur progression professionnelle.

Les personnes qui occupent des postes de direction ou de commandement doivent également faciliter le développement professionnel de leurs employés, afin de favoriser leur croissance professionnelle et technique dans l'entreprise.

5.5.Santé et sécurité

Le Groupe CTLpack exprime son intérêt pour la prévention des incidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que pour l'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail.

Dans le groupe CTLpack, nous basons notre politique de santé et de sécurité sur une culture organisationnelle et un environnement de travail où la prévention et la sécurité sont la première considération et condition de toute activité, réduisant les risques dans tous nos processus et fournissant des conditions de travail sûres et saines, dans le but d'éliminer les dangers, prévenir les blessures liées au travail et la détérioration de la santé.

Tous les travailleurs qui exercent leur activité professionnelle pour le groupe CTLpack sont tenus de respecter les règles de prévention des risques professionnels établies dans chaque centre et lieu de travail et doivent collaborer activement à l'intégration de la prévention dans toutes les activités menées dans l'entreprise, conformément aux fonctions et responsabilités qui leur sont assignées dans le plan de prévention des risques professionnels.

De même, tout le personnel doit encourager le renforcement de la culture préventive dans l'organisation, promouvoir le respect des bonnes pratiques de santé et de sécurité et communiquer toute irrégularité ou situation pouvant présenter un risque, tant pour les travailleurs que pour les installations.

De même, ils doivent faire un usage responsable des équipements qui leur sont assignés, lorsqu'ils exercent des activités à risque, et diffuser auprès de leurs collègues et subordonnés les connaissances favorisant le respect des pratiques de protection contre les risques.

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	13 de 20

5.6. Protection et soin de la marque, de l'image et de la réputation de l'entreprise

Le Groupe CTLpack considère que l'un des éléments fondamentaux qui contribuent à son image de marque et à sa réputation est l'établissement de relations de citoyenneté responsables dans l'environnement de développement de son activité. Tous les employés dans l'exercice de leur activité doivent tenir compte des intérêts des communautés locales.

Le Groupe CTLpack considère son image de marque et sa réputation comme l'un de ses atouts les plus précieux pour préserver la confiance de ses actionnaires, clients, employés, fournisseurs, autorités et la société en général.

Le Groupe CTLpack utilise dans la commercialisation de ses produits, des promotions ou des publicités respectueuses de la dignité humaine, de la santé et de la sécurité, sans induire en erreur, ni inciter à l'illégalité, à la dangerosité ou à la violation des principes de durabilité et de responsabilité sociale du Groupe.

Tous les employés doivent prendre le plus grand soin à préserver l'image et la réputation de l'entreprise dans toutes leurs actions professionnelles. De même, ils veilleront au respect et à l'utilisation correcte de l'image et de la réputation de l'entreprise par les employés des entrepreneurs et des collaborateurs.

En outre, les réseaux sociaux d'entreprise ne peuvent être utilisés que par des utilisateurs autorisés dans le cadre de leurs tâches et uniquement pour les besoins du groupe CTLpack. Les employés s'engagent à ne pas publier d'informations portant atteinte à la réputation de l'entreprise, d'autres personnes ou d'un autre groupe d'intérêt.

5.7. Respect de l'environnement

Le Groupe CTLpack s'engage à assurer le plus grand respect de l'environnement dans le développement de ses activités, ainsi qu'à minimiser les effets négatifs que, éventuellement, celles-ci pourraient causer.

Le Groupe CTLpack s'engage à protéger l'environnement et à réduire les impacts environnementaux. Tout cela avec nos clients, fournisseurs et parties prenantes.

Nous assumons, en tant qu'entreprise, une tâche de surveillance, d'application et de respect de la législation spécifique dans ce domaine, et en même temps, nous travaillons à impliquer nos fournisseurs dans la réalisation d'activités durables et évaluables pour vérifier leur impact environnemental.

Notre activité en termes d'innovation et de technologie est pleinement consciente du développement et de l'utilisation de matières premières, de produits et de processus de plus en plus respectueux de l'environnement.

Tous les employés de l'entreprise doivent s'engager activement et de manière responsable dans la conservation de l'environnement, pour laquelle ils se conformeront aux exigences légales et aux

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	14 de 20

procédures stipulées pour chaque poste de travail; s'engagera dans les programmes environnementaux mis en œuvre dans l'entreprise et agira avec la plus grande diligence pour corriger toute erreur qui porte atteinte à l'environnement.

De même, les employés doivent s'efforcer de minimiser l'impact environnemental découlant de leurs activités et de l'utilisation des installations, des équipements et des moyens de travail mis à leur disposition, en veillant à leur utilisation efficace.

Dans leurs relations avec leurs fournisseurs, les employés transmettront ces principes et exigeront le respect des procédures et exigences environnementales applicables dans chaque cas.

5.8. Consommation d'alcool et de drogues

Le groupe CTLpack interdit expressément la possession et la consommation de drogues et de boissons alcoolisées, ainsi que le travail sous leur influence sur tout lieu de travail de l'entreprise.

Tout cela afin d'éviter des situations de risque pour le travailleur, ses collègues, ainsi que d'autres personnes, ou les biens et équipements de l'entreprise.

5.9. Ordre et propreté au travail

Lorsque vous travaillez dans des environnements partagés, le respect de vos collègues est essentiel, il est donc nécessaire de garder les lieux de travail en ordre et propres, en utilisant les services et les espaces communs de manière hygiénique et appropriée. De même, les installations et les usines doivent répondre aux mêmes critères de nettoyage, en collaborant avec chaque employé dans le recyclage des matériaux selon les procédures établies à cet effet.

5.10. Brevets et droits d'auteur

Le Groupe CTLpack encourage la créativité parmi les membres de l'organisation et considère qu'il est essentiel d'être ouvert à de nouvelles façons de faire les choses, car les connaissances et l'expérience acquises en matière de systèmes, de produits et de processus de production innovants ont été et seront un avantage concurrentiel du Groupe CTLpack dans son secteur.

Par conséquent, la société estime nécessaire de protéger les droits qui peuvent tomber sur les inventions brevetables susceptibles d'application industrielle, de signes distinctifs, tels que les marques, les noms commerciaux ou les procédés.

À son tour, par ces mêmes principes, CTLpack s'engage à respecter la propriété intellectuelle et les idées de nos fournisseurs.

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	15 de 20

5.11. Blanchiment d'argent et irrégularités de paiement

Le Groupe CTLpack dispose de procédures et de mesures adéquates pour empêcher les paiements irréguliers ou le blanchiment d'argent provenant d'activités illicites ou criminelles dans le cadre de ses activités.

La société effectue des contrôles spécifiques sur toutes les transactions de nature économique, tant les encaissements que les paiements et, en particulier sur celles qui, par leur nature ou leur montant, peuvent être considérées comme inhabituelles, en évitant ou en contrôlant surtout celles qui sont effectuées en espèces, avec des chèques au porteur ou destinées à des comptes bancaires situés dans des paradis fiscaux.

Les employés accorderont une attention particulière aux cas dans lesquels il peut y avoir des indications de manque d'intégrité des personnes ou des entreprises avec lesquelles l'entreprise entretient des relations, et doivent immédiatement informer l'entreprise de tout paiement sur lequel des doutes sont soulevés. Une attention particulière sera également accordée aux paiements extraordinaires, non prévus dans les accords ou contrats correspondants.

En aucun cas, la collaboration ne peut être accordée pour l'exécution d'activités susceptibles de servir de couverture à des activités terroristes ou criminelles.

5.12. Corruption, cadeaux et marques d'hospitalité

De même, les pratiques consistant à offrir ou à accepter des pots-de-vin, ou des situations qui causent, à la suite de l'exercice de fonctions professionnelles, un avantage personnel ou un enrichissement, monétaire ou non, de toute personne dans l'entreprise, ou de favoriser de sorte que ledit avantage ou enrichissement se produise chez d'autres personnes, qu'il s'agisse ou non de parents, ne seront pas autorisées.

Il est interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux disproportionnés ou éloignés des us et coutumes, tant dans notre entreprise que dans l'environnement.

Cependant, les détails ou cadeaux qui ne dépassent pas une valeur estimée à 100 € peuvent être acceptés. Dans le cas où ce montant serait dépassé, il devra être porté à la connaissance de son supérieur hiérarchique, qui décidera de l'acceptation ou non du don et communiquera, dans tous les cas, ladite décision au comité d'éthique.

Dans le cas de cadeaux ou de détails par l'entreprise à des clients, des fournisseurs ou des tiers, ils doivent être communiqués au supérieur hiérarchique, et si l'estimation des coûts dépasse 100 €, dans tous les cas, ils doivent être communiqués au comité d'éthique avec l'expression de la raison de ce don.

Les contributions ou les dons qui sont dirigés vers le soutien d'un organisme de bienfaisance, d'une fondation ou d'un événement social de la communauté sont exemptés de ces limites, bien que tous les projets sociaux auxquels l'entreprise participe doivent être conformes à la façon d'agir et à la politique de RSE.

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	16 de 20

5.13. Utilisation des actifs de l'entreprise

C'est le souhait de la direction du groupe CTLpack que son équipe humaine fasse un usage approprié des moyens mis à disposition par la société, afin que la société ne permette pas l'utilisation abusive de ses ressources informatiques à des fins autres que le travail, ainsi que l'accès au réseau Internet public par les moyens susmentionnés de la société pour accéder aux pages Web (www), les groupes de discussion et autres sources d'informations FTP, etc., qui n'ont aucun rapport avec l'activité de l'entreprise ou avec l'exécution des fonctions du travail, entendues par exemple énonciatives: accès aux lieux de discussion en temps réel (Chat / IRC), aux lieux qui permettent le téléchargement d'informations (Télécharger), ainsi que ceux de contenu sexuel ou de jeux et divertissements.

5.14. Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts est considéré comme toute circonstance où les intérêts personnels des employés, directement ou indirectement, interfèrent avec l'accomplissement responsable et éthique de leurs devoirs et responsabilités professionnels, ou les impliquent à titre personnel dans toute transaction ou opération économique de l'entreprise, de ses clients ou de ses fournisseurs.

La relation du groupe CTLpack avec ses employés doit être basée sur la loyauté et la confiance, c'est pourquoi toute situation dans laquelle les intérêts personnels des employés, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la famille ou des amis, peuvent entrer en conflit avec ceux de l'entreprise doit être évitée.

Le Groupe CTLpack comprend et respecte la participation de ses employés à d'autres activités financières et commerciales à condition qu'elles soient légales et n'entrent pas dans une concurrence déloyale et n'impliquent pas de collision ou d'interférence avec les responsabilités, les obligations et le dévouement dû à leur performance au travail.

Les situations dans lesquelles l'un de nos collaborateurs devient, par participation directe ou indirecte, client du Groupe CTLpack doivent être communiquées au Comité d'éthique. Dans tous les cas, en cas de doute sur ce qui est réglementé dans cette section, il est commode de soulever une consultation écrite audit comité.

Il sera également soumis à l'autorisation du Comité d'éthique, les activités qui impliquent de travailler simultanément pour des concurrents, des clients ou des fournisseurs de CTLpack, soit directement, soit en tant que consultant, conseiller ou membre de ses organes administratifs.

5.15. Relations avec la clientèle

Le Groupe CTLpack promeut l'engagement envers la qualité dans la relation avec ses clients, l'une des caractéristiques qui nous distingue de la concurrence, afin qu'il établisse les mesures nécessaires pour s'assurer que la politique de qualité est pratiquée par tous les employés.

Tous les employés doivent agir avec intégrité avec les clients de l'entreprise, en visant à atteindre les plus hauts niveaux de qualité et d'excellence dans le développement de relations basées sur la confiance et le respect mutuel.

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	17 de 20

En ce sens, tous les clients seront traités de manière respectueuse, juste, honnête et conformément aux principes et valeurs fondamentaux de l'entreprise.

La relation avec les clients doit être basée sur l'efficacité, le professionnalisme, la mentalité de service et la collaboration, en cherchant à répondre à leurs besoins, en fournissant des solutions compétitives et de qualité.

Le Groupe CTLpack gère à la fois ses propres informations et celles de ses clients, garantissant ainsi la confidentialité et le secret professionnel sont des aspects essentiels de notre dynamique de travail habituelle, et ont la plus grande pertinence.

Par conséquent, le personnel de notre société doit garder un secret et une confidentialité absolus sur les informations reçues de nos clients.

5.16. Relations avec les fournisseurs

Le Groupe CTLpack favorisera l'établissement de relations stables avec ses fournisseurs et les entreprises collaboratrices basées sur la confiance, l'exigence de la plus haute qualité, la transparence, la recherche de l'amélioration continue et du bénéfice mutuel, en promouvant les activités d'innovation et de développement.

Pour cela, les relations avec les fournisseurs doivent se conformer à un cadre de collaboration mutuelle, qui facilite la réalisation des objectifs poursuivis par les deux parties, de sorte que le traitement doit être égal et toujours dans le respect du cadre légal.

Le Groupe CTLpack veillera à ce que les entreprises fournissant des produits / services développent leur activité dans le cadre d'une Responsabilité Sociétale d'Entreprise éprouvée. Les accords établis entre le Groupe CTLpack et ses fournisseurs ou collaborateurs externes comprendront des clauses relatives au respect de certaines normes éthiques, sociales et environnementales. S'engager pour le respect des droits de l'homme, le non-recours au travail forcé ou à la coercition, l'éradication du travail des enfants, le respect de l'environnement et l'éradication de la discrimination sur le lieu de travail.

La sélection des fournisseurs doit être effectuée conformément au processus d'achat de l'entreprise en vigueur à tout moment, garantissant la transparence, l'égalité de traitement et l'utilisation de critères objectifs.

Tous les employés impliqués dans la sous-traitance de services ou l'achat de biens ont l'obligation d'agir en toute indépendance, impartialité et objectivité, en appliquant les critères d'embauche de l'entreprise et en évitant la collision de leurs intérêts personnels avec ceux de l'entreprise.

Les pratiques d'achat qui ne sont pas incluses dans le processus d'achat ne seront pas autorisées, ou les situations qui causent un avantage ou un enrichissement de toute personne de l'entreprise, du fournisseur lui-même ou de tiers. De même, il est interdit d'offrir, de donner, de demander ou de recevoir tout type de collecte ou de paiement en dehors du contrat ou de la commande.

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	18 de 20

5.17. Respect du Code Éthique

Le présent Code Éthique établit les principes et engagements déontologiques auxquels le Groupe CTLpack et ses professionnels doivent se conformer et respecter dans le cadre de l'exercice de leurs activités.

Le contenu de ce code éthique sera diffusé périodiquement à tous les employés. Tous ceux qui rejoignent le groupe CTLpack doivent accepter expressément les principes éthiques contenus dans le présent Code Éthique.

Afin d'assurer le respect de ce Code Éthique, de résoudre les incidents ou les doutes quant à son interprétation et d'adopter les mesures appropriées pour une meilleure conformité, le Comité pour l'application et le suivi du Code Éthique a été créé. La mission de ce comité est de promouvoir la diffusion et l'application des principes éthiques dans toutes les activités menées par l'entreprise. Il sera composé de la Direction Générale, des services RH, du SMI et d'un représentant des travailleurs de chaque société du Groupe.

Si une partie intéressée détecte un comportement qui pourrait constituer une violation du Code Éthique, elle doit procéder immédiatement à la consultation ou au signalement selon les canaux définis ci-dessous:

- Si vous souhaitez le faire en personne, à l'un des membres du Comité Éthique ou avec le formulaire « Réclamation – Code de déontologie » et le déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet directement ou par e-mail à l'un des membres du Comité Éthique.
- Si vous souhaitez rester anonyme : vous devez remplir le formulaire « Plainte – Code de déontologie » de manière anonyme et le déposer dans la boîte aux lettres de l'entreprise prévue à cet effet.

Le non-respect des principes établis dans le présent Code sera analysé conformément aux procédures internes, aux réglementations légales et aux accords en vigueur. Tout doute pouvant survenir dans l'interprétation et/ou l'application du présent Code de déontologie doit être porté à la connaissance du supérieur hiérarchique ou du Comité Éthique lui-même.

Personne, quel que soit son niveau hiérarchique, ne peut demander à un employé d'enfreindre le Code de déontologie de l'entreprise. De la même manière, aucun employé ne peut protéger une telle non-conformité dans l'existence de l'ordre d'un supérieur ou dans l'ignorance du Code de déontologie.

Tous les employés ont l'obligation d'informer leur supérieur hiérarchique ou le Comité d'éthique, de tout manquement ou comportement inapproprié observé dans l'exercice de leurs activités.

L'entreprise garantit que le dépôt d'une plainte par les voies établies à cet effet n'entraînera aucune mesure de représailles pour le plaignant. De même, toute personne a droit à la présomption d'innocence, à l'honneur et à son image, de sorte que les fausses allégations visant à causer un préjudice à une autre personne ne seront pas tolérées.

	Code Éthique Groupe CTLpack	Code	M.00.00012
		Version	01
		Page	19 de 20

La violation ou le manquement à ce code de déontologie qui constitue une faute professionnelle sera sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur, sans préjudice des autres responsabilités auxquelles le contrevenant aurait pu consentir.

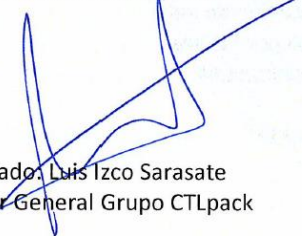
5.18. Validité

Ce Code a été approuvé par la Direction Générale du Groupe CTLpack.

Le Code de déontologie entre en vigueur le jour de sa publication et de sa diffusion interne à tous ses employés et sera en vigueur tant que sa modification ou son abrogation n'est pas communiquée.

Ce Code sera révisé et mis à jour sur proposition du Comité d'éthique.

En Vitoria Gasteiz, a 15 de septiembre 2022


Firmado: Luis Izco Sarasate
Director General Grupo CTLpack

CTLpack

www.ctlpack.com



ECOVADIS
2017 → 2023



ÉTIQUETER PLUSISCC PLUS
2019-2023 2021-2023



GA-2017/0314



ER-1649/2009



SST-0021/2009

Document appartenant au Groupe CTLpack. Diffusion sous autorisation. L'utilisateur est responsable de s'assurer qu'il dispose de la version actuelle.

Documento propiedad del Grupo CTLpack. Difusión bajo Autorización. El usuario es responsable de asegurarse que posee la versión en vigor.

Document property of the Group CTLpack. Distribution under Authorization. The user is responsible for ensuring possession of the current version.